

## **Réunion plénière du GRACO**

*28 septembre 2010*

### **« VERS LE TRES HAUT DEBIT FIXE ET MOBILE »**

#### **INTERVENTION DE M YVES ROME, PRESIDENT DE L'AVICCA**

Permettez-moi de saluer toutes les collectivités membres de l'Avicca, dont des élus interviendront ce matin : Eure, Eure et Loir, Hautes Pyrénées, Manche (via le Syndicat Mixte Manche Numérique), Seine et Marne, Côtes d'Armor, Gironde (via Gironde Numérique), et tous ceux qui sont dans cette salle.

Avant d'entrer dans notre sujet du THD, autorisez-moi quelques mots sur le HD !

Monsieur Silicani a évoqué dans son discours un plan de France Télécom pour résorber les multiplexeurs, et je l'en remercie. L'AVICCA a de nombreuses fois insisté sur cette question dans des réunions avec l'ARCEP et avait même fini par demander au rapporteur de la loi de lutte contre la fracture numérique d'y consacrer un amendement, ce qui fut fait, ce qui me permet de remercier également M Retailleau. Je me félicite donc de cette avancée, et s'il faut passer par le législateur pour faire évoluer ce genre de questions, nous continuerons à le faire. Nous regarderons évidemment de près ce plan, en rappelant que la suppression des gros multiplexeurs devraient permettre de rendre 50 000 lignes éligibles au haut débit, ce qui montre l'intérêt du sujet, mais qu'il reste 137 000 lignes derrière des petits multiplexeurs, qu'il faudra aussi traiter.

Ces quelques observations préalables sur le HD ne sont tout compte fait pas si étrangères aux préoccupations qui doivent rester les nôtres s'agissant de la perspective du THD : lutter contre la fracture numérique (c'est le sujet de la seconde table ronde) ; anticiper le futur (le THD) alors même que le présent (le HD) n'est pas achevé.

Entrons dans notre sujet.

Il faut le souligner et s'en réjouir, la voie vers le THD est lancée : la LME, le programme national très haut débit, les décisions ou projets de régulation sur les différentes zones et sur les fourreaux de France Télécom. Sur ce dernier point, je remercie au passage l'ARCEP d'avoir entendu nos arguments en faveur d'une facturation à la ligne plutôt qu'au volume, arguments que nous avons exprimés avec conviction, et qui a donné lieu à un dialogue fructueux.

Sur cette base, nous pouvons incontestablement avancer. Nombre d'aspects restent cependant à être précisés.

I. Ainsi, en zone très dense, les opérateurs ont souscrit aux offres de co-investissement. Les modalités *opérationnelles* pour raccorder des clients sur les réseaux tiers vont pouvoir être testées, ainsi que le règlement des différends sur les conditions *financières* de cet accès.

II. La zone moins dense a, quant à elle, été longuement débattue et doit l'être encore, en particulier s'agissant des obligations de *co-investissement*.

1. Malgré notre demande, il n'y a pas d'exception pour les réseaux d'initiative publique, qui ont pourtant des particularités fortes : ils sont locaux, et ils proposent des offres de gros, non de détail.

Notre exigence sera, pour le moins, de ne pas risquer une louche d'écémage supplémentaire de par des opérateurs qui laisseraient aux Réseaux d'Initiative Publique les zones les moins rentables, et viendraient ainsi détruire tous nos efforts de péréquation en ne co-investissant que sur les points de mutualisation les moins onéreux.

Nous refusons également de brader les RIP en faveur d'opérateurs qui réclameraient des droits d'usage de 50 ou 90 ans à un tarif exagérément subventionné. Je salue donc l'avis donné par l'Autorité de la concurrence hier, tant sur la taille des points de mutualisation,

que sur les aménagement à apporter pour tenir compte des spécificités des projets de collectivités locales.

2. En tout cas, d'ici quelques mois, les opérateurs auront précisé leurs projets de déploiement.

Nous verrons s'ils veulent souscrire au « volet A » du programme national, afin de bénéficier des aides en échange d'engagements en termes d'« intensité de couverture », termes dont d'ailleurs il convient de préciser la portée. Nous voudrions bien savoir par exemple si un éventuel coût de raccordement de pavillon à 3 ou 400 euros, à la charge de l'abonné, serait considéré comme répondant à ce futur cahier des charges. Nous souhaitons bien entendu être associés ou, à tout le moins, être consultés sur ces règles précises.

Nous sommes aussi en attente de règles précises d'emploi du « volet B », et par exemple de ce que veut dire une aide de l'Etat pour le très haut débit « jusqu'à 33% du montant total de la participation financière publique ». Jusqu'à 33%, si c'est comme les jusqu'à 20 Mbits du haut débit, ça ne me rassure pas complètement. Et il faudrait un taux bien plus élevé pour assurer une péréquation pour les territoires les plus difficiles.

3. De leur côté, les collectivités auront à se doter d'un cadre local, par les schémas de cohérence, au niveau régional, et plus précisément par les schémas directeurs, au niveau départemental, le plus souvent, ou parfois régional.

Or, il va s'agir d'un exercice bien difficile pour être parfait. Le nombre d'attendus imposera nécessairement le flou.

Nous sommes encore en attente des données des opérateurs sur leurs réseaux existants – excusez-moi si je me répète !, je l'ai déjà dit à cette même tribune l'année dernière.

Nous sommes en attente de ce que le secteur privé va annoncer comme couverture très haut débit.

En attente de savoir si nous allons ou non bénéficier du fameux dividende numérique, quand, jusqu'où, pour quels accès mobiles ou fixes.

Nous sommes en attente d'un changement de règles pour obtenir des fonds européens pour le très haut débit grand public.

Nous sommes en attente des fonds de l'Etat, et en particulier d'une visibilité, sur le long terme, des règles du FSN (je l'ai dit), et aussi sur l'alimentation pérenne du FANT. Pérenne et rapide, car nous avons appris récemment que les 750 millions d'euros du FSN s'étalent jusqu'en 2017 ! Il ne s'agit donc plus que le FANT prenne la relève du FSN, mais qu'il relève le montant global disponible, peut-être dès 2012 ou 2013. Le sénateur Maurey y reviendra sans doute tout à l'heure. Et puis nous devons aussi répartir cette « manne » nouvelle entre régions, départements, intercommunalités. Et ce, exactement au moment où notre autonomie fiscale est bridée et où les financements croisés sont remis en cause...

Le programme national nous impute un nouveau rôle, celui de couvrir la France en très haut débit, hors zones rentables. Fort bien. Mais, il ne faudrait pas que ce soit un casse-pipe. Nous sommes convaincus de l'enjeu d'aménagement du territoire. Nous acceptons d'en prendre la tête, sur nos territoires, et y mettre des moyens. Encore faut-il nous assurer des conditions minimales d'une probabilité de réussite, y compris pour les territoires les plus difficiles. **Je le dis ici avec solennité : sans visibilité sur la pérennité, l'alimentation et l'importance du Fonds d'aménagement numérique du territoire, chacun devra s'interroger sur le fait d'accepter ou non la responsabilité locale de la mutation vers le très haut débit, afin de pouvoir mener le chantier jusqu'au bout.**

4. Il reste même encore d'importantes pierres à apporter.

Puisque nous sommes ici avec des opérateurs, il en est une qui leur parlera, c'est la mise en place de systèmes d'information et de processus opérationnels cohérents pour gérer des centaines de milliers, puis des millions d'abonnés, sur des réseaux construits par de nombreux acteurs, avec une technologie nouvelle. Prises de commandes, processus de livraisons, de traitement des problèmes de

raccordement ou d'exploitation, bases adresses, interopérabilité des systèmes d'information, chacun en convient, on ne peut pas bricoler.

Des discussions bilatérales existent entre les grands opérateurs. Nous n'y participons pas. Nos partenaires, les opérateurs d'opérateurs, n'y participent pas. Les régies qui déploient aujourd'hui des réseaux n'y participent pas, et rien n'est publié des échanges actuels non plus. Il faut un vrai coup d'accélérateur, il faut une ouverture à tous les acteurs, tout en reconnaissant que le savoir-faire des grands opérateurs, et singulièrement de France Télécom, est irremplaçable sur le sujet. Il faut un cadre, et peut-être même une structure, un GIE par exemple, comme ce fut le cas pour la Carte Bleue... C'est urgent, c'est concret, c'est indispensable.

### III. Des leçons sont à tirer du « Plan France Numérique 2012 ».

Ce n'était pas un plan, terme ambitieux, ni même un programme, mais un catalogue. Catalogue qui contenait parfois de fort bonnes choses, dont certaines ont été mises en application, et je salue ici tous ceux qui y ont contribué. Mais, sur le très haut débit, s'il avait l'ambition de mettre la France parmi les meilleurs pays du monde, il manquait singulièrement de moyens. Il recommandait de laisser faire les opérateurs privés jusqu'à 2012. Résultat, moins de deux ans après son adoption en 2008, l'Etat décide de mettre un milliard d'euros sur la table pour inciter à couvrir les zones dites « rentables ». Alors que va nous réserver l'avenir ? La dynamique espérée va fonctionner jusqu'où, et à quelle vitesse ? Ne faudra-t-il pas mettre davantage de cohérence, et appuyer sur l'accélérateur ? J'ai tendance à le croire.

### IV. Le contexte actuel, chacun peut le reconnaître, est très complexe.

Un niveau d'investissement requis sans aucune mesure comparable à celui du DSL.

Un Etat aux marges de manœuvre réduites de par son endettement.

Des collectivités territoriales dont on réduit le potentiel.

Des opérateurs aussi qui, de par leur logique financière, au surplus dans un contexte de crise, ne témoignent d'aucune ardeur particulière à s'engager pleinement dans le THD.

### V. En revanche, le résultat sur le terrain sera assez simple.

Il y aura des écarts de traitement, d'une rue à l'autre, d'un immeuble à l'autre, d'une ville à l'autre, du fait de la plus ou moins grande rentabilité des déploiements. Cependant, le très haut débit ne sera pas perçu longtemps comme un luxe, les écarts apparaîtront vite insupportables, et je suis certain que ce seront les élus locaux qui seront les premiers interpellés.

Alors cet avenir, ce cadre amélioré ou refondu, nous allons continuer à y réfléchir et à regarder ce qui se passe ailleurs. Nous allons aussi participer, pour mieux jauger ce qui marche, ce qu'il faut améliorer, ce qu'il faut changer.

\* \* \*

En conclusion, sous la réserve que j'ai exposée tout à l'heure, à savoir l'exigence d'une visibilité financière sur le long terme, condition indispensable d'un engagement massif des collectivités, sous cette réserve donc, j'en suis convaincu : il faut avancer et nous pouvons le faire !